



AVIS PUBLIC

## **Dérogation mineure** **107-117, 6<sup>e</sup> Avenue (Lots projetés 6 138 271 et 6 138 272)**

### **AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :**

Une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage a été déposée à l'égard des immeubles sis aux 107-117, 6<sup>e</sup> Avenue (Lots projetés 6 138 271 et 6 138 272), ayant pour objet d'autoriser :

- Que la hauteur du plancher du premier étage du bâtiment principal sur le lot 6 138 271 soit de 1,87 mètre au lieu de la hauteur maximale de 1,80 mètre;
- Que la hauteur du plancher du premier étage du bâtiment principal sur le lot 6 138 272 soit de 1,92 mètre au lieu de la hauteur maximale de 1,80 mètre.

Le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure lors d'une séance ordinaire qui aura lieu le 9 octobre 2018 à 19 h 30 dans la salle Florian-Bleau située à l'hôtel de ville au 110, boulevard Perrot, et tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance.

Donné à L'Île-Perrot, ce 20 septembre 2018.

*(Signé) Élisabeth Guilbault* \_\_\_\_\_

Élisabeth Guilbault  
Assistante-greffière